

**Arrêté n° AG-2025-DRHFP-0220 du 23 décembre 2025
portant nomination de M. Jean-Christophe Cardeilhac en qualité de directeur de
l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie**

Historique :

Créé par : Arrêté n° AG-2025-DRHFP-0220 du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Jean-Christophe Cardeilhac en qualité de directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie JONC du 31 décembre 2025
Page 28910

Article 1^{er}

A compter du 18 janvier 2026, M. Jean Christophe Cardeilhac est nommé en qualité de directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.